

Général

Questionnaire : vos besoins pour 2012 / 2013

Afin de soutenir les entreprises luxembourgeoises pour les prochaines échéances, l'équipe du REACH&CLP Luxembourg prépare déjà les actions qu'elle va mener, au cours de l'année 2012. Un [court questionnaire](#) est à votre disposition pour nous aider à identifier vos besoins.

Faites-nous parvenir vos réponses : par e-mail (reach@tudor.lu), par fax : +352 42 59 91-555 ou par courrier : Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, CRP Henri Tudor, 66 rue de Luxembourg, L 4221 Esch-sur-Alzette.

L'ensemble des informations reçues seront traitées confidentiellement. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Café REACH&CLP : quels sont les impacts de ces règlements européens sur la protection des travailleurs au Luxembourg ?

Ce Café REACH&CLP, organisé en collaboration avec le Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI), a eu lieu le 6 octobre 2011 (en français) et 20 octobre 2011 (en allemand). Les présentations (en français) peuvent être consultées [ici](#).

Les temps forts de la 10^{ème} réunion plénière du Forum

Les membres du Forum ont passé en revue les résultats de la prorogation du premier projet de mise en œuvre coordonné par le forum (l'enregistrement des substances bénéficiant d'un régime transitoire ; les fiches de données de sécurité provenant des fournisseurs de substances) et se sont accordés sur le sujet du troisième projet de mise en œuvre (des enregistrements par les représentants exclusifs ; la coopération avec les autorités douanières contrôlant les importations de substances ; en partie aussi la vérification des enregistrements pour les intermédiaires). La réunion a été suivie du deuxième atelier des parties prenantes. Vous trouverez plus d'information [ici](#).

Rappel sur les consultations publiques en cours

Dans le cadre des règlements REACH et CLP, une consultation des parties prenantes est prévue pour un certains nombres de cas. Vous trouverez sur notre site internet [une section](#) vous rappelant les différents types de consultations publiques et les liens vers le site de l'ECHA. Ces consultations changent régulièrement : pensez à les consulter !

Save the date !

Jeudi 24 Novembre 2011 de 12h30 à 17h30 : conférence annuelle à la Chambre de Commerce, L-Kirchberg. Autour du thème « **Leçons à tirer des précédentes échéances et challenges à venir** », l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg présenteront les obligations actuelles et futures, enrichies d'un retour d'expérience d'ArcelorMittal en matière d'enregistrement des substances chimiques et de l'expérience du cabinet d'avocat Coutrelis pour les aspects juridiques liés à la réglementation REACH.

La conférence sera précédée d'un **déjeuner de networking** pour vous offrir l'opportunité d'échanger, dans un cadre convivial, avec l'équipe du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, les intervenants de la conférence ainsi qu'avec d'autres industriels.

Information et inscription sur www.reach.lu jusqu'au 23/11/2011.

REACH (enRegistration, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

Enregistrement sous REACH : les entreprises sont invitées à commencer à se préparer pour l'échéance de 2013



L'ECHA a lancé sa campagne « REACH 2013 - Agissez maintenant! », lors de la conférence du 23 Septembre sur les leçons apprises dans le cadre de REACH. Les entreprises fabricant ou important des substances chimiques en quantités égales ou supérieures à 100 tonnes par an doivent les enregistrer auprès de l'ECHA avant le 31 mai 2013.

CONTACTS : Arno Biber | Caroline Fedrigo | Ruth Moeller | Virginie Piaton
Helpdesk REACH&CLP Luxembourg | 66, rue de Luxembourg | L-4221 Esch-sur-Alzette
Tel : + 352 42 59 91-600 | Fax : +352 42 59 91-555
E-mail : reach@tudor.lu | clp@tudor.lu

Pour s'abonner / se désabonner : www.reach.lu/contact ou www.clp.lu/contact ou par email.

L'enregistrement vidéo de la conférence « *What did we achieve in 2010 - how can we ease the way for 2013?* » est disponible sur le [site internet](#) de la Commission Européenne. D'autre part, l'ECHA a également mis en place des tutoriels sur [vidéogramme](#) pour l'installation de IUCLID 5 en version autonome qui sont désormais disponibles.

Rapport du groupe de contact des directeurs (DCG) disponible

La Commission européenne a publié un [rapport du DCG](#) présentant le bilan, les conclusions et les recommandations du groupe de contact des directeurs réunissant des représentants de la Commission européenne, de l'ECHA et d'associations industrielles concernant le respect de la première date limite d'enregistrement au titre de REACH. Pour plus d'information, consultez la [News Alert](#) de l'ECHA.

Publications de l'ECHA suite à la première échéance d'enregistrement

Analyse des substances non enregistrées en 2010

L'ECHA a publié la liste des substances pas encore enregistrées à la première date limite malgré les déclarations d'intention, soit quelques 1 500 substances, identifiées pour l'enregistrement dans le cadre d'une enquête réalisée en avril 2010. Le groupe de contact des directeurs (DCG) a accepté de se livrer à une analyse des raisons, analyse dont l'ECHA a publié les résultats sur son [site internet](#).

Retrait des enregistrements préalables invalides

L'ECHA soutient le processus de partage de données entre déclarants en procédant au retrait des enregistrements préalables invalides de sa base de données. Vous trouverez plus d'information [ici](#).

ENES : réseau d'échanges sur les scénarios d'exposition, mis en place par l'ECHA

ENES est un nouveau réseau qui permet d'identifier les bonnes pratiques de l'industrie concernant l'élaboration de scénarios d'exposition et de favoriser l'établissement d'un dialogue entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, afin de renforcer la protection de la santé humaine et de l'environnement. Vous trouverez plus d'information dans [l'Alerte Actualité](#) de l'ECHA.

Première version du CoRAP pour l'évaluation des substances

L'ECHA a soumis une première version du plan du CoRAP (Community Rolling action plan) aux Etats Membres. Ce plan contient 91 substances à passer en revue par les Etats Membres dans le cadre de la procédure d'évaluation des substances sous REACH. Elles seront évaluées au cours des années 2012, 2013 et 2014. L'ECHA a aussi publié une version publique du premier plan incluant les noms des substances non-confidentielles, numéros CAS et CE, ainsi que l'année supposée d'évaluation. [Plus d'infos ici](#).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que REACH ? »](#)

CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

Nouvelle procédure pour soumettre une demande d'utilisation de nom chimique alternatif

L'ECHA a mis en ligne un nouveau formulaire qui permet aux fabricants, importateurs et utilisateurs de demander l'usage de noms alternatifs pour les produits chimiques s'ils considèrent que la divulgation du nom de la substance sur l'étiquette de leurs mélanges ou dans les fiches de données de sécurité révèle les secrets du produit. Ceci est en conformité avec l'article 24 du règlement CLP. Plus d'information dans la [News Alert de l'ECHA](#).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que le CLP ? »](#)

AGENDA

Manifestations nationales

24.11.11	Conférence annuelle du Helpdesk REACH&CLP, en français et en allemand (traduction simultanée), L-Kirchberg, Chambre de Commerce, 12h30-17h30.
----------	---

Manifestations internationales

23 et 24.11.11	Conférence internationale «Sur la route de REACH» organisée par le Ministère de l'Economie, en coopération avec le Bureau des substances chimiques et la Chambre polonaise de l'industrie chimique. A Warsaw, Pologne.
----------------	--

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies.